

Conseil Municipal du jeudi 1^{er} septembre 2022 à 18h

Présents : Francis Laguerre, Pascal Philip, Daniel Alard, Jean-Pierre Casta, Lionel Glinka, Edouard Jeannot, Patricia Laurent, Sophie Monneret, Aurore Guimard

Absentes : Sandrine Serrano. (excusée), Florence Martin-Pons.

Secrétaire de séance : Lionel Glinka.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2022 est voté à l'unanimité.

1. Réglementation cimetièr

Le règlement du cimetière a été adopté en 2017.

Une commission s'est penchée sur ce règlement pour réactualiser les dispositions à venir.

Des modifications légères sont à reprendre (notamment ne plus parler du garde champêtre), ce qui sera fait avec la secrétaire prochainement.

Quelques éléments à prendre en compte :

- pour le jardin du souvenir : mettre des gros galets,
- pour l'ossuaire : garder l'existant sous la sacristie de l'église,
- pour le dépositaire : les 3 premiers mois gratuits, du 4^{ème} ou 6^{ème} mois : 50€/mois et du 7^{ième} au 12^{ième} : 100€/mois,
- pour le columbarium : 500€ pour 50 ans (renouvelable, mais plus de perpétuité). Possibilité de se positionner dans l'ordre définie par la mairie.
- Pour les concessions : 50 € le m², soit 300€ la concession de 6m² avec le respect d'un espacement de 30 cm avec la concession voisine. Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} septembre 2022. Accessibilité possible de 08h00 à 20h00

Gestion AGEDI à venir.

2. PCS : Plan communal de Sauvegarde

Un PCS avait été établi en 2018. Il s'agit de le réactualiser.

Une commission constituée par Sophie M, Daniel A et Francis L se penchera sur les besoins révélés récemment (canicule, COVID, ...) et sur les moyens humains (infirmiers, médecins, ambulanciers, service d'ordre).

3. Location Matériel

Pour pouvoir utiliser une pelle il faut une remorque spécifique pour la transporter. Or, le prix d'une remorque est élevé (+ de 7 000,00 €) et les sociétés de location louent les deux : remorque et pelle (pour 180 € la journée).

Il a donc été décidé d'opter pour cette dernière solution, le prêt d'un matériel d'un particulier (ou d'un employé) étant soumis à trop de contraintes (assurance, convention, prestation)

4. Organisation du personnel

Le service de remplacement assuré par le centre de gestion est passé à 20€ de l'heure. Il faut réactualiser la convention dans ce sens.

Au niveau du secrétariat (sauf cas particulier) pas de besoin pour couvrir les congés car anticipation et organisation en interne.

Pour les employés techniques le conseil est d'accord pour faire appel à un remplaçant du CDG sur 2 voire 3 semaines, notamment pour couvrir les congés, l'été.

En ce qui concerne la promotion interne d'un employé, le conseil prend acte et valide le passage d'adjoint technique 2^{ième} classe à adjoint technique 1^{ère} classe.

5. Prestations Assurance et informatique

La commune a bénéficié d'un groupement de commande avec l'Agglo pour acter l'assurance de la flotte automobile avec GROUPAMA et la protection fonctionnelle avec la SMACL.

Pour le reste, une étude comparative est en cours pour l'assurance multirisques, la protection juridique, risque statutaire et cyber-sécurité.

Les contrats arrivant à échéance en mai, une commission constituée du maire, des adjoints de Patricia L (assurance) d'Edouard J (informatique) suivra ces dossiers.

6. Voirie communale

Pascal PHILLIP présente les projets soumis aux fonds de concours de l'Agglo : renforcement de la chaussée au-dessus de la Citadelle et pour les opérations suivantes : chemin situé entre le Martinet et Tarteing, plus secteur de Micoulau (élargissement avec trottoir).

Pour cette dernière opération nous sommes tenus d'affecter une contribution aux propriétaires lorsqu'il y a un élargissement prévu par le PLU. Le conseil décide d'attribuer 10€ le m².

Opération N°13 : le conseil décide de l'élargissement du tournant concerné par une parcelle appartenant au 2^{ème} adjoint. De ce fait, Daniel ALARD n'a pas pris part au débat et est sorti de la salle du conseil.

7. DECI

Le plan de protection de la défense incendie doit être bouclé en 2022. Comme convenu, les travaux pour les bâches positionnées à Las Parets puis dans les hameaux seront pris en charge en régie. Il se peut que le remplissage assuré par les pompiers soit une contribution désormais payante.

Tout permis déposé est soumis à cette obligation et doit répondre à une couverture incendie dans un rayon de 200 m. Des formules adaptées et autonomes doivent être trouvées pour des résidences excentrées, notamment sur le Mesclé et Cummingses.

8. Référent sécurité routière (4 Webinaires)

La Préfecture propose une formation sous forme de 4 webinaires, et il faut un référent sécurité routière. Edouard Jeannot propose ses services.

Lionel G pour le 13/09, Edouard J pour le 20 et le 22/09 et Daniel A pour le 27/09.

Eventuellement Pascal P est intéressé suivant ses disponibilités.

9 Délibération modificative

Si un rééquilibrage des chapitres du budget est nécessaire, le conseil mandate le maire pour réaliser cette opération, pour en être informé et traiter avec le percepteur.

10. Questions diverses

a- AGEDI : il nous est demandé pour octobre de réaliser un listing des personnes du village, le maire propose que les référents des quartiers complètent leur travail déjà bien avancé.

b- Agglo-Bus : le conseil déplore que les remarques faites par le maire et les délégués aux commissions n'aient pas été prises en compte. Notamment la correspondance du samedi 09h00 – 18h00 paraît complètement inadéquate.

Pour le reste, transport à la demande ou relais avec Ferrières il faudra informer la population qui est dans l'expectative.

La séance est levée à 20h.